Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 10 janvier 2017 à 19 h 30, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les conseillers, madame Michèle Massé et messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présents : Me Isabelle François, directrice générale et greffière, madame Micheline Quilès, trésorière ainsi que monsieur Jonathan Massicotte, responsable du service de l'Urbanisme.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT N° 245

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement n° 245 modifiant le Règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

- M. Guy Benjamin, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il introduit M. Jonathan Massicotte, le responsable de l'urbanisme qui l'assiste tout au long de l'assemblée publique.
- M. Benjamin poursuit en indiquant que le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement n° 245 lors de sa séance ordinaire du 13 décembre dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relative à ce projet de règlement a été affiché à l'Hôtel de Ville le 14 décembre 2016 et publié dans le Journal de Chambly dans son édition du 21 décembre 2016.
- M. Benjamin invite M. Massicotte à prendre la parole pour expliquer l'ensemble des modifications.
- M. Massicotte indique que le Règlement de PIIA actuellement en vigueur est applicable uniquement sur environ 15 % du territoire urbain de la Ville. Le projet de règlement nº 245 vise à étendre son champ d'application à l'ensemble du périmètre urbain en prévoyant des objectifs et critères généraux applicables en ce qui a trait notamment aux projets de construction et d'agrandissement d'un bâtiment principal ainsi qu'aux enseignes.

Le projet de Règlement nº 245 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire. Cette assemblée publique sera suivie d'une décision du Conseil relativement à l'adoption.

MM. Benjamin et Massicotte répondent aux questions suscitées par la portée et l'application du projet de règlement de la part des personnes présentes dans la Salle.

L'assemblée de consultation se termine à 19 h 41.

Résolution 2017-01-001

Adoption des procès-verbaux des 13 et 20 décembre 2016

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 13 et 20 décembre 2016 (à 19 h 00 et à 19 h 15) a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 13 et 20 décembre 2016 (à 19 h 00 et à 19 h 15) soient et sont adoptés tels que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-002

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques nºs 47 853 à 47 921	350 764,09 \$
Comptes payables	Montant
Chèques nºs 47 922 à 47 993	245 551,79 \$
·	
Comptes recevables	Montant

Comptes recevables | Montant |
Comptes nos 6FD000139 à 6FD000153 | 20 485,56 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2017-01-003

Dépôt de documents

En vertu du Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

 Offre de services professionnels pour l'expertise de vétusté à l'Aréna Guy-Nadeau par Groupe Leclerc de Saint-Hubert pour le prix de 6 500 \$ plus les taxes, le tout tel que la proposition datée du 12 décembre 2016.

Résolution 2017-01-004

Dépenses incompressibles 2017 / Autorisation

Considérant que les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables, qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens pour son fonctionnement, ou encore en fonction de leur nature;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter, en début d'exercice, les crédits pour les dépenses incompressibles autres que celles découlant d'engagements antérieurs;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser, pour l'année 2017, les dépenses incompressibles suivantes, selon les montants établis au budget :

- Rémunération des membres du Conseil et employés
- Déductions à la source
- REER collectif, assurances collectives
- Quote-part MRC de Rouville
- Quote-part Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire
- Frais de poste
- · Services payés à d'autres municipalités
- Services publics tels que : électricité, téléphone, Internet
- Contrat de déneigement
- Location de bâtisse
- Immatriculation
- Gaz naturel et propane
- Essence et diesel
- Contribution au Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)
- Bureau des infractions et amendes (BIA)
- Évaluateur
- Fournitures d'élection
- Frais nécessaires pour assurer et préserver l'intégrité des biens de la Ville

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-005

Services professionnels d'un consultant en assurances collectives / achat regroupé de l'UMQ

Considérant que le contrat de 5 ans en services professionnels d'un consultant en assurance collective vient à échéance à la fin de 2017;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de d'autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19) permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire se joindre à ce regroupement;

Considérant que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Considérant que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matières d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

Il est également résolu que :

- le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera octroyé;
- la Ville de Saint-Césaire s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-006

Fédération québécoise des municipalités / Adhésion 2017

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser l'adhésion 2017 de la Ville à la Fédération québécoise des municipalités en versant la cotisation de 3 575,90 \$ plus les taxes en référence à la facture 17-0554.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-007

Office municipal d'habitation de Saint-Césaire - Budget 2017 / Approbation

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire dont le déficit d'opération est

de 57 475 \$ et est assumé à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, en référence au document daté du 11 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-008

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières / Avis favorable

Considérant que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (c.I-13.3) stipule que la commission scolaire doit consulter toutes municipalités ou communautés métropolitaines, dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, concernant le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

Considérant que les élus de la Ville de Saint-Césaire ont pris acte du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2017-2020;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire donne un avis favorable au plan triennal 2017-2020 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières en référence au document daté du 21 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-009

Formation dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'inscription de 3 élus, MM. Guy Benjamin, Denis Chagnon et Jacques Auger, à la formation intitulée *Parler en public : atelier pratique* dispensée par la FQM le samedi 29 avril 2017 à Sainte-Brigide pour le prix de 325 \$ plus les taxes par inscription;

Et résolu également que les frais de déplacement et de repas, s'il y a lieu lors de ladite formation, soient et sont à la charge de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-010

Système téléphonique pour la Ville / Renouvellement du contrat de maintenance

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de renouveler le contrat de maintenance du système téléphonique de la Ville avec STE Systèmes téléphoniques de Granby pour

la période allant du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018 au prix de 843,60 \$ plus les taxes, le tout tel que la proposition reçue le 8 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-011

Système d'entrée à puce pour l'Hôtel de Ville et la caserne / Autorisation d'acquisition pour remplacement

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'un système d'entrée à puce pour l'Hôtel de Ville et la caserne auprès de MBI Sécurité inc. de Granby en remplacement de l'actuel système qui est désuet et ne répond plus aux besoins de la Ville, le tout pour le prix de 4 728,25 \$ plus les taxes, tel que décrit dans la proposition datée du 7 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-012

Fondation Clinique santé du Collège / Aide financière 2017 / Approbation

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de verser une aide financière pour l'année 2017 à la Fondation Collège Santé au montant de 70 872 \$, laquelle correspond à 12 \$ par citoyen au nombre de 5 906, le tout en référence aux documents de la demande d'aide pour le financement des activités de la Clinique médicale du Collège datée du 4 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-013

Les Amis de la Croix du Mont-Rouge / Soutien financier 2017 / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2017 à Les Amis de la Croix du Mont-Rouge de Rougemont au montant de 100 \$ pour aider à défrayer les coûts d'entretien de la croix, le tout en référence à leur demande datée du 27 septembre 2016.

Que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Résolution 2017-01-014

FADOQ, Club Saint-Césaire / Subvention 2017 / Approbation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2017 à la FADOQ – Club de Saint-Césaire au montant de 2 000 \$ pour aider à défrayer les coûts des activités organisées par le Club pour les aînés, le tout en référence à leur demande datée du 11 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-015

FADOQ - Région Richelieu-Yamaska / Soutien financier 2017 / **Approbation**

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2017 dans le cadre de la 41e édition des Jeux de la FADOQ-RY - Région Richelieu-Yamaska au montant de 100 \$ pour le tournoi de cartes du 13 avril 2017 qui se tiendra à Saint-Césaire, le tout en référence à leur demande datée du 14 décembre 2016;

Que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-016

École secondaire Paul-Germain-Ostiguy / Soutien financier 2017 / **Approbation**

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu de confirmer la participation de la Ville de Saint-Césaire au Gala Méritas de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy le 24 mai 2017 et de verser une contribution au montant de 250 \$ afin de soutenir cet événement; le tout en référence à leur demande datée du 27 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-017

Les enfants de l'Opéra / Soutien financier 2017 / Approbation

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'accorder une contribution pour l'année 2017 à Les enfants de l'Opéra de Saint-Césaire au montant de 150 \$ pour les différents développements musicaux des enfants et adolescents; le tout en référence à leur demande datée du 12 novembre 2016.

Résolution 2017-01-018

Société d'histoire et de généalogie des Quatre-Lieux / Soutien financier 2017 / Approbation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'accorder une contribution pour l'année 2017 à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre-Lieux au montant de 1 500 \$ dans le cadre de leur campagne annuelle de financement pour aider à poursuivre leur mandat de conservation des archives historiques, de promotion et de diffusion de l'histoire locale et de la généalogie des familles ainsi que la préservation du patrimoine bâti, le tout en référence à leur demande datée du 15 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-019

Cercle des Fermières de Saint-Césaire / Soutien financier 2017 / Approbation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'accorder une aide financière au Cercle des Fermières de Saint-Césaire au montant de 500 \$ pour aider à défrayer les coûts du loyer, de l'entretien du local et de l'achat du matériel nécessaire aux formations données, le tout en référence à leur demande datée du 3 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-020

Croix-Rouge canadienne- Division du Québec – section Rouville / Contribution 2017 au déjeuner annuel / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'acheter 2 billets à la Croix-Rouge canadienne – Division du Québec – section Rouville pour un montant total de 16 \$ dans le cadre de leur déjeuner annuel du dimanche 29 janvier 2017 pour financer une partie de leurs activités, le tout en référence à leur offre datée du 30 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-021

Fondation du Centre hospitalier de Granby / Soutien financier 2017 / Approbation

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder une aide financière à la Fondation du Centre hospitalier de Granby au montant de 150 \$ dans le cadre de leur campagne annuelle de financement pour aider à défrayer les coûts d'équipements médicaux et d'améliorations des infrastructures, le tout en référence à leur demande reçue le 22 décembre 2016.

Résolution 2017-01-022

Départ à la retraite du directeur adjoint et aux opérations au SSI

Considérant la lettre de M. Jacques Bienvenu par laquelle il annonce son départ pour la retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 après 44 ans de service au sein de l'équipe du service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu que le Conseil municipal remercie sincèrement M. Jacques Bienvenu pour les 44 ans de services au sein de l'équipe du service de Sécurité incendie de Saint-Césaire et lui souhaite une excellente retraite bien méritée.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-023

Entente intermunicipale en matière de communication pour les services de Sécurité incendie avec la MRC de Rouville et certaines municipalités – Addenda n° 1 / Autorisation de signature

Considérant l'Entente intermunicipale en matière de communication pour les services de Sécurité incendie conclue le 10 décembre 2015 entre la MRC de Rouville et certaines municipalités et la demande de retrait par la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise la signature de l'Entente intermunicipale en matière de communication pour les services de Sécurité incendie avec la MRC de Rouville et certaines municipalités telle que modifiée par l'addenda n° 1;

Et que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière, soient et sont autorisés à signer l'addenda n° 1 de l'Entente intermunicipale en matière de communication pour les services de Sécurité incendie avec la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-024

Portable pour la direction du service de Sécurité incendie / Autorisation d'acquisition

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'un portable auprès de Logimax de Saint-Césaire pour le service de Sécurité incendie (SSI) pour le prix de 1 634,90 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans la proposition datée du 5 décembre 2016.

Résolution 2017-01-025

Habits de combat d'incendie / Autorisation d'acquisition pour remplacement

Considérant la recommandation datée du 5 janvier 2017 du directeur du service de Sécurité incendie, M. Étienne Chassé en référence à la proposition d'Aréo-Feu à la même date;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'acquisition de 4 nouveaux habits de combat d'incendie auprès d'Aréo-Feu de Longueuil en remplacement d'habits désuets, le tout pour le prix de 7 800 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-026

Logiciel informatique de tableau de bord pour la Cour municipale / Autorisation d'acquisition

Considérant la recommandation datée du 5 janvier 2017 de la greffière de la Cour municipale, Mme Francine Gendron en référence à la proposition datée du 22 septembre 2016 de la compagnie ACCEO Solutions inc.;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser l'acquisition du logiciel informatique de tableau de bord pour la Cour municipale de la compagnie ACCEO Solutions Inc. de Montréal pour les prix avant les taxes de 4 040,50 \$ et 818 \$ pour les frais annuels d'entretien.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-027

Ville de Farnham / Non-renouvellement de l'entente d'entraide incendie

Considérant l'avis de non renouvellement de l'entente d'entraide incendie de la Ville de Farnham par sa résolution n° 2016-478 adoptée par son Conseil municipal le 5 décembre 2016;

Considérant la recommandation datée du 12 décembre 2016 du directeur du service de sécurité incendie (SSI), M. Étienne Chassé;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de ne pas renouveler l'entente d'entraide incendie avec la Ville de Farnham, laquelle entente prendra fin le 8 mars 2017.

Résolution 2017-01-028

Transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour l'acquisition d'une unité de service en remplacement de l'unité de service n° 552 du SSI / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour l'acquisition d'une unité de service pour le service de Sécurité incendie (SSI) en remplacement de l'unité de service n° 552 du SSI.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-029

Suivi des puits nos 1, 2, 3 et 5 / Octroi d'un mandat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat pour le suivi des puits nos 1, 2, 3 et 5 à Laforest Nova Aqua (LNA) de Québec pour le prix de 2 500 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans la proposition de services professionnels datée du 29 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-030

Analyse hydraulique et mise à jour du plan directeur du réseau d'aqueduc / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour l'analyse hydraulique et la mise à jour du plan directeur du réseau d'aqueduc à Groupe Tanguay de Sainte-Foy pour le prix de 11 000 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans la proposition de services professionnels datée du 4 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-031

Entretien préventif des systèmes de contrôle des réseaux d'eau potable et d'égout / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'octroyer un mandat pour l'entretien préventif des systèmes de contrôle des réseaux d'eau potable et d'égout à Nivek Automatisation de Saint-Césaire pour le prix annuel de 5 760 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans la proposition datée du 9 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

Le point n° 25 de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-01-032

Signaleur au bassin de surpression / Autorisation pour acquisition de remplacement

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'un signaleur au bassin de surpression de Nivek Automatisation de Saint-Césaire en remplacement de l'actuel signaleur qui ne répond plus aux besoins, le tout pour le prix de 7 200 \$ (4 400 \$ pour le matériel et 2 800 \$ pour la programmation) plus les taxes, le tout tel que décrit dans la proposition datée du 9 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-033

Compteurs d'eau / Autorisation d'acquisition pour l'année 2017

Considérant la recommandation datée du 9 janvier 2017 de Mme Dominique Arpin, chef d'équipe au service des Travaux publics en référence à la proposition de Les Compteurs Lecomte à la même date;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'acquisition de compteurs d'eau pour l'année 2017 auprès de Les Compteurs Lecomte de Saint-Hyacinthe pour le prix total de 4 295,42 \$ plus les taxes:

- 6 compteurs ½ pouce au coût de 130,73 \$ chacun,
- 24 compteurs 5/8 pouce au coût de 130,73 \$ chacun,
- 2 compteurs ¾ pouce au coût de 186,76 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-034

Logiciel AutoCAD pour le service des Travaux publics / Autorisation d'acquisition

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'un logiciel AutoCAD LT 2016 pour le service des Travaux publics auprès de Logimax de Saint-Césaire pour le prix de 1 725 \$ plus les taxes, tel que décrit dans la proposition datée du 30 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-035

Préparation des plans des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans la zone rurale dans le cadre du programme de mise à jour / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour la préparation des plans des réseaux d'aqueduc et d'égouts dans la zone rurale dans le cadre du programme de

mise à jour à Comeau Experts-conseils de Sainte-Julie pour un prix maximal de 5 000 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans la proposition de services professionnels datée du13 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-036

Radios portatifs pour le service des Travaux publics / Autorisation pour acquisition de remplacement

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser le remplacement de 2 radios portatifs pour le service des Travaux publics auprès de Les TéléSystèmes du Québec de La Présentation, le tout pour le prix de 833 \$ plus les taxes, tel que décrit dans la proposition datée du 7 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-037

Photocopieur au service des Travaux publics / Autorisation d'acquisition pour remplacement

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'un photocopieur de marque Konica Minolta pour le service des Travaux publics auprès de Buropro Citation de Granby, le tout pour le prix de 3 496 \$ plus les taxes, tel que décrit dans la proposition datée du 10 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-038

Intervention pour des travaux d'entretien dans les cours d'eau Branche 1 et Sous-Branche 1 du cours d'eau Bissonnette / Appui à la demande et établissement du mode de répartition des travaux

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention pour des travaux d'entretien dans les cours d'eau Branche 1 et Sous-Branche 1 dont les bassins de drainage se situent sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans les cours d'eau Branche 1 et Sous-Branche 1 du cours d'eau Bissonnette:

Considérant que, conformément à la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant qu'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Ville, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ces bassins soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire :

- 1. appuie la demande de travaux dans les cours d'eau Branche 1 et Sous-Branche 1 du cours d'eau Bissonnette et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
- 2. informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans ces cours d'eau en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur possible d'au plus 10 %.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-039

Règlement n° 245 modifiant le Règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Adoption

Considérant que copie du Règlement n° 245 modifiant le Règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19);

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que les procédures ont été régulièrement suivies;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le règlement intitulé Règlement n° 245 modifiant le Règlement n° 69 et amendements portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit et est adopté, tel que présenté.

Résolution 2017-01-040

Poste de coordonnatrice aux Loisirs / Désignation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de confirmer la désignation de Mme Chantal Brodeur, au poste de coordonnatrice aux Loisirs de la Ville de Saint-Césaire, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016;

Et résolu également d'ajuster rétroactivement le salaire de Mme Brodeur en fonction de la grille salariale en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-041

Poste de surveillant à la bibliothèque et gymnase / Embauche

Considérant que la Ville a procédé à l'affichage du poste de surveillant à la bibliothèque et plateaux sportifs pour le service des Loisirs;

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'entériner l'embauche de Mme Lyne Tétreault au poste à temps partiel débutant le 4 janvier 2017, de surveillant à la bibliothèque et plateaux sportifs pour le service des Loisirs à la polyvalente Paul-Germain Ostiguy, le tout selon la grille salariale présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-01-042

Prêt d'une salle à la Maison de Jeunes des Quatre Lieux / Autorisation

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'autoriser la Maison de Jeunes des Quatre Lieux à utiliser gratuitement, dans le cadre de leurs activités de financement, une salle du Complexe sportif à une date en février 2017 pour une soirée de Zumba à convenir avec la coordonnatrice des Loisirs.

Correspondance	
Période de questions	
Levée de la séance.	
Guy Benjamin Maire	Me Isabelle François Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

```
2017-01-002, 2017-01-003, 2017-01-004, 2017-01-005, 2017-01-006, 2017-01-007, 2017-01-009, 2017-01-010, 2017-01-011, 2017-01-012, 2017-01-013, 2017-01-014, 2017-01-015, 2017-01-016, 2017-01-017, 2017-01-018, 2017-01-019, 2017-01-020, 2017-01-021, 2017-01-024, 2017-01-025, 2017-01-026, 2017-01-029, 2017-01-030, 2017-01-031, 2017-01-032, 2017-01-033, 2017-01-034, 2017-01-035, 2017-01-036, 2017-01-037, 2017-01-040, 2017-01-041.
```

Micheline Quilès Trésorière